



POURQUOI RECRUTER UN APPRENTI ?

- Pour anticiper le départ à la retraite d'un de vos agents ;
- Pour amorcer le recrutement d'un nouveau collaborateur tout en le formant préalablement à vos pratiques ;
- Pour développer les compétences managériales d'un de vos agents ;
- Pour aider un de vos administrés dans son projet professionnel ;
- Parce que vous avez reçu un stagiaire ou un agent en contrat aidé et que vous souhaitez poursuivre sa professionnalisation au poste et son accompagnement.

Focus Apprentissage et Handicap : quelles particularités ?

- ★ La limite d'âge ne s'applique pas. Vous pouvez accueillir un apprenti en situation de handicap de tout âge.
- ★ Un coût très réduit à votre charge : la sollicitation du FIPHFP vous permet d'accueillir un apprenti avec un financement jusqu'à 80% du salaire.



Lien vers le catalogue des aides FIPHFP

Le saviez-vous ?
Le FIPHFP vous soutient financièrement dans l'accueil d'un apprenti en situation de handicap :

Côté employeur :

- **80% du salaire pris en charge ;**
- **4000€ de prime d'insertion ;**
- **10 000€ max. pour les frais de formation ;**
- **Formation du tuteur, et prise en charge partielle de sa rémunération ;**
- **Accompagnement externe si nécessaire.**

Côté apprenti :
Si nécessaire :

- **Aide au parcours dans l'emploi ;**
- **Aménagement du poste ;**
- **Aide aux déplacements ;**
- **Accompagnement socio-pédagogique.**